



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL



N° D/2022-082.

**Nombre de Conseillers**

**En exercice : 23**

**Présents : 13**

**Votants : 17**

**Date de convocation du Conseil Municipal : 09 décembre 2022.**

L'an deux mille vingt-deux, le treize du mois de décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de TORCY s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Torcy, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGEAU, Maire de TORCY.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** M. PIGEAU Philippe – Mme CANTIER Nadège – M. LANDRÉ Christian – Mme SARANDAO Gilda – Mme MUNOZ Marie-Thérèse – M. MICHELOT Bernard – Mme LATTARD Monique – M. LAMY Bernard – Mme GALLO Anne – Mme BERESINA Jocelyne – Mme CASTANO Adeline – M. CHEVALIER Mickaël – Mme DESVIGNES Josette.

**POUVOIRS :** M. BONNEAU Michel à M. LAMY Bernard – Mme ALAIN Lucette à Mme BERESINA Jocelyne – Mme ROMERO-PORTRAT Manuela à Mme CANTIER Nadège – M. FUCHET Roland à Mme DESVIGNES Josette.

**EXCUSES :** M. MAY Abdelkrim – M. ERPATE Giovanni – M. DJEDDOU Rabah

**ABSENTS :** M. TAIEB BOUHANI Ali – M. CHHIM Sovanavy – M. MOURON Pierre

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme Marie-Thérèse MUNOZ.

\*\*\*

### **CONVENTION TERRITORIAL GLOBAL (CTG)**

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Saône-et-Loire offre des services diversifiés aux familles et accompagne les partenaires pour ;

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale,
- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants,
- Accompagner les familles dans leur relation avec l'environnement et le cadre de vie,
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles.

Son intervention actuelle sur le territoire de la Communauté urbaine Creusot Montceau (CUCM) se traduit notamment par :

- Un appui technique :
  - o Des missions d'accompagnement individuel et collectif par des travailleurs sociaux,
  - o Des missions d'accompagnement du conseiller technique territorial et du responsable de territoire, à l'amélioration et au développement d'une offre de services, en s'appuyant sur une dynamique partenariale.
- Un appui financier :
  - o Versement de prestations légales au bénéfice des habitants de la CUCM,
  - o Versement de subventions de fonctionnement annuelles aux structures enfance, jeunesse et familles,
  - o Versement de subventions de fonctionnement ou d'investissement ponctuelles visant à soutenir les projets entrant dans son champ de compétence et au profit des familles, de l'enfance et de la jeunesse.



En réponse au souhait de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) de fixer un cadre de référence stratégique visant à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire, la CAF de Saône-et-Loire, déploie depuis 2016, des conventions territoriales Globales (CTG), sur tout le département.

La CTG est une convention de partenariat qui s'appuie sur un diagnostic social partagé avec les acteurs du territoire et fixe des priorités d'actions pour les cosignataires.

La CTG constitue un cadre dans lequel la CAF s'appuiera pour apporter son concours technique et financier aux projets déployés sur le territoire. Les relations financières seront renvoyées aux conventionnements spécifiques, à savoir une Convention d'Objectifs et Financement (COF) par structure, relative aux :

- Conditions de versement des prestations de service (pour les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), les Relais Petite Enfance (RPE, anciennement RAM), les Lieux d'Accueil Enfants parents (LAEP), les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), les espaces d'animation de la vie sociale (CS - EVS - FJT)),
- Bonus territoire : en lieu et place des Contrats Enfance Jeunesse (CEJ), conventions de financement de l'activité et des missions de coordination, établies sur 5 ans pour le soutien des structures petite enfance, enfance et jeunesse, qui seront amenés à disparaître dans le cadre des CTG. Les six communes du bassin Nord sous contrat CEJ, sont : Le Creusot, Torcy, le Breuil, Marmagne, Ecuisses et Montchanin.

L'élaboration de la CTG est structurée en trois phases :

- Diagnostic territorial
- Définition d'axes d'interventions prioritaires
- Élaboration d'un plan d'actions, sa mise en œuvre est prévue sur 5 ans (durée de la CTG avec avenants possibles).

La démarche se concrétise par la signature d'une convention entre la CAF, la CUCM et les communes du bassin Nord engagées dans la démarche.

La CAF, la CUCM et les communes du bassin Nord se sont engagées dans une démarche de Convention Territoriale Globale, dès avril 2021, lors de la conférence des Maires.

Cette CTG couvre les 20 communes du Nord de la CUCM et porte sur des champs d'intervention communs.

Un diagnostic partagé du territoire a été réalisé de janvier à mai 2022, à partir de données chiffrées, d'une enquête auprès des habitants et d'une consultation des acteurs du territoire.

Il a permis de définir, sur la base de points saillants et des orientations politiques des élus du territoire, les enjeux et les axes stratégiques prioritaires sur les champs d'actions communs CAF/Communes, à savoir :

- La petite enfance,
- L'enfance/jeunesse
- L'animation de la vie sociale
- La Parentalité, l'accès aux droits et au numérique, le handicap...

Sur le volet communal, un comité de pilotage animé par la CAF et la CUCM a permis de concerter les communes concernées et de valider les axes stratégiques suivants :

- Favoriser un meilleur maillage territorial et améliorer la lisibilité et la visibilité des offres de services,
- Renforcer la dynamique inclusive et d'égal accès à l'offre,
- Créer une dynamique de pilotage, coopération et coordination à l'échelle intercommunale.

Des plans d'actions ont été définis pour chacun de ces axes stratégiques, en s'appuyant sur le travail de réflexion des acteurs du territoire (agents des collectivités, de la CAF et du Conseil départemental, associations, élus, ...) réunis en groupes de travail partenarial. Ceux-ci sont détaillés dans la convention présentée en annexe.

Des instances politiques et techniques seront créées pour assurer la mise en place, le suivi et l'évaluation de ce plan d'actions pendant toute la durée de la convention.